|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | COMP-H-5 |
| Numéro de poste Sysper: | 425819 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Harold NYSSENS  3e trimestre 2024  1 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: … |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité H5 est chargée de veiller à ce que les mesures fiscales soient conformes aux règles en matière d’aides d’État. Nous avons pour mission d’empêcher les distorsions de concurrence résultant de traitements fiscaux qui procurent à certaines entreprises un avantage sélectif. Le portefeuille de l’unité comprend, essentiellement, la fiscalité des entreprises, les régimes de sécurité sociale, la fiscalité immobilière, la fiscalité environnementale ou liée à la santé, les impôts sectoriels et la fiscalité des jeux d’argent et de hasard. Dans ce contexte, nous avons pour objectif de contribuer au bon fonctionnement du marché intérieur de l’UE.

Il s’agit également d’enquêter sur les mesures étatiques facilitant la planification fiscale agressive par les grandes multinationales. Il s’agit généralement de rulings fiscaux (comme dans l’affaire Apple, par exemple) et de régimes fiscaux tels que le système belge des bénéfices excédentaires.

Le travail de l’unité consiste en une combinaison d’enquêtes effectuées de sa propre initiative et d’enquêtes déclenchées par des plaintes émanant d’opérateurs du marché. L’une des questions centrales auxquelles l’unité est confrontée dans ces affaires concerne l’existence d’un «avantage sélectif», établissant ainsi la ligne de démarcation entre la compétence exclusive des États membres dans la conception de leurs systèmes fiscaux et le devoir de la Commission de veiller à la conformité de ces régimes fiscaux avec les règles en matière d’aides d’État. La jurisprudence de la Cour de justice joue un rôle crucial à cet égard.

Des contacts étroits sont maintenus avec la DG TAXUD afin de garantir l’alignement de l’application des règles en matière d’aides d’État sur le programme politique plus large de la Commission en matière de fiscalité. Cette coordination est particulièrement cruciale dans des domaines tels que la TVA, les droits d’accises et la fiscalité des entreprises. Les travaux sur les cas de planification fiscale s’inscrivent en outre dans des discussions plus larges sur la lutte contre la planification fiscale agressive au sein de l’OCDE et du G20 (par exemple, en ce qui concerne l’élaboration des règles du pilier 2 de l’OCDE).

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste de gestionnaire de cas. Sa tâche principale sera de procéder à l’évaluation fiscale des mesures d’État de nature fiscale dans le cadre des règles en matière d’aides d’État. Ce travail est réalisé au sein d’une équipe dynamique et jeune. L’équipe est responsable du dossier depuis son ouverture jusqu’à une décision formelle de la Commission, dirige les négociations avec les États membres et les parties prenantes et prépare les notes correspondantes à l’intention de la direction et du commissaire. L’équipe rédige également les décisions finales de la Commission. Le candidat retenu contribuera ainsi au développement de la politique de la Commission dans le domaine des aides fiscales.

Les collègues qui rejoignent la DG COMP se voient proposer une formation spécifique pour se familiariser avec l’organisation et les procédures de travail de la direction générale. Ils bénéficient en outre d’un accompagnement/parrainage par un collègue expérimenté de l’unité. La DG COMP applique une politique d’égalité des chances et applique un système d’horaire flexible.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un gestionnaire de cas enthousiaste et très motivé, possédant une formation en droit (de la concurrence), en fiscalité, en économie et/ou en comptabilité, ainsi qu'une expérience professionnelle en rapport avec les questions fiscales et/ou les aides d'État. Une expérience liée à la fiscalité internationale des entreprises est appréciée mais non obligatoire. Les qualifications professionnelles liées à ces domaines (par exemple CFA, ACCA, etc.) constituent un atout. L'anglais est la langue de travail de l’unité; en conséquence, d’excellentes capacités rédactionnelles en anglais sont requises. Une bonne connaissance d'autres langues de l’Union Européenne constitue également un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)